

ATIONS UNIES ONSEIL E SECURITE



UNITED SAME TON

Distr.
GENERALE
S/15236
18 juin 1982
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 JUIN 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LA CHARGEE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DES SEYCHELLES AUPRES DE L'ORGANISATION NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'un article publié dans le <u>New York Times</u> du jeudi 17 juin 1982.

to the constitution of the Const The constitution of the constitut

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de cet article comme document du Conseil de sécurité, au titre du point "Plainte des Sevchelles".

and the first of the second The second secon

<u>La Chargée d'affaires</u>, (<u>Signé</u>) Giovinella GONTHIER

Annexe

THE NEW YORK TIMES

Jeudi 17 juin 1982

UN JUGE SUD-AFRICAIN INTERDIT CERTAINS TEMOIGNAGES DANS LE PROCES DES MERCENAIRES

PIETERMARITZBURG, Afrique du Sud, 16 juin (Reuters) - Un juge, chargé du procès de 43 mercenaires accusés du détournement d'un avion de ligne après un coup d'Etat avorté aux Seychelles a accédé aujourd'hui, à la demande du Ministre des affaires étrangères, qui souhaite que certains témoignages ne soient pas entendus.

Le général Magnus Malan, Ministre de la défense, avait présenté au juge Neville James un affidavit stipulant que les dépositions de certains accusés et témoins concernant leur participation l'an passé à des activités militaires, pourraient porter atteinte à la sécurité de l'Etat.

Certains des accusés ont déclaré avoir pris part à un coup d'Etat raté, dont les autorités sud-africaines avaient connaissance.

Le mois dernier, les avocats des accusés ont présenté une facture établie par la force de défense sud-africaine pour la livraison de fusils d'assaut AK-47 de fabrication soviétique au domicile de Mike Hoare, un des accusés, et l'homme qui dirigeait les mercenaires.

Retrait de certains chefs d'accusation

Mais la force de défense a nié avoir rappelé sous les drapeaux dix des accusés réservistes de l'armée sud-africaine.

Parmi ceux qui sont concernés par la décision prise aujourd'hui se trouvent deux réservistes accusés à l'origine, avec les mercenaires, d'avoir détourné l'avion de ligne des Seychelles vers l'Afrique du Sud.

Les chefs d'accusation retenus contre les deux hommes, Theodorus van Huysteen et Steyn De Wet, ont été retirés il y a trois mois, à l'ouverture du procès; ils devaient cependant être appelés à la barre comme témoins.